



RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

3 FEVRIER 2022 – 18h30

Monsieur N. Salerno accueille les participants et présente les excuses de Madame le Maire, qui a le Covid.
« C'est avec plaisir que je vous accueille ce soir, en fin de séance un pot de l'amitié vous sera offert »

Monsieur Salerno donne la parole à Monsieur le Président qui donne lecture des présents et des procurations.

Monsieur Nicolas Salerno est nommé secrétaire de séance.

Présentation de l'auto-école sociale, solidaire et itinérante (en pièce jointe au présent procès-verbal)

Monsieur Rippert – Président de la CCPAL et de la Mission Locale
J. Perez, directeur et J. Dumontier, sous-directeur,

Bénéficiaires : environ 100 jeunes par an

Public ciblé : jeunes de 18 à 25 ans, ayant des difficultés sociales et financières. Les jeunes les plus éloignés de l'emploi (RSA, chômage de longue durée, etc...).

Mise en place d'une commission avec les financeurs qui étudiera les dossiers pour attribuer les places.

3 recrutements : 1 moniteur, 1 conseiller dédié animateur du dispositif, 1 secrétaire.

Objectif : Permis + emploi

Coût du permis : le coût national est de 1 864 € mais en réalité il est de + de 2000 €.

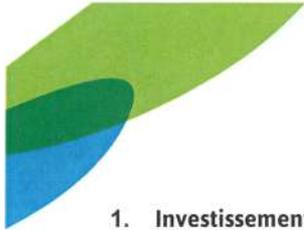
Le seuil d'équilibre est à 110 jeunes / 250 €

Réduction possible du prix autour de 1640 €

Soutien des communautés territoriales : 22 500 €, soit 225 € par jeune.

Pour l'année 1 – Expérimentation de COTELUB : 25 jeunes 70 % du financement acquis.

Une délibération est à prévoir (CC du mois d'Avril 2022)

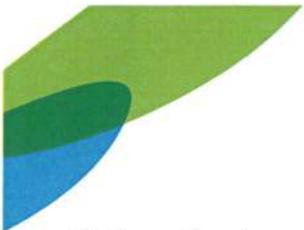


Sommaire



1. Investissements 2021 - Restes à réaliser,
2. Autorisation donnée à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
3. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57,
4. Modification du fonds de concours tourisme,
5. Groupement de commandes assurances et logiciel marchés publics,
6. Convention de mutualisation chef de projet Petites Villes de Demain,
7. Protocole d'accord transactionnel - Gymnase de La Tour d'Aigues,
8. Projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte de la commune de La Tour d'Aigues,
9. Remplacement d'un délégué au SMAVD,
10. Remplacement de deux délégués au SIECEUTOM
11. Débat sur la protection sociale complémentaire des agents,
12. Modification du tableau des effectifs,

www.cotelub.fr



Sommaire



13. Convention de prestation de service pour la mise en œuvre de la DIG de l'Eze avec la Métropole Aix Marseille,
14. Avenant à la convention de subvention avec l'Office de Tourisme,
15. Avenant n°1 au marché public jeunesse signé avec la SPL Durance Pays d'Aigues,
16. Attribution d'une subvention aux associations gestionnaires des crèches La Tour d'Aigues, La Bastide des Jourdans et Cucuron
17. Attribution du marché "collecte, transport et tri des emballages ménagers et du verre",
18. Lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
19. Modification des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon,

Questions diverses

www.cotelub.fr

Il y a eu un problème de messagerie avec S. Khalizoff, aussi le procès-verbal qui devait être approuvé lors de cette séance le sera lors de la prochaine.

1. Investissements 2021 - Restes à réaliser

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice 2021 correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre du budget de 2021.

Etat des restes à réaliser :

- Le montant en investissement dépenses est de **2 677 654,40 €**
- Le montant en investissement recettes est de **969 453,34 €**

www.cotelub.fr

1. Investissements 2021 - Restes à réaliser

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



DEPENSES REELLES				
OPERATION	BUDGET	LIQUIDE	SOLDE	MONTANT RAR
100001 - ACQUISITION DE VEHICULES	2 086 965,16 €	18 589,92 €	2 068 375,24 €	- €
100002 - ZONES D ACTIVITES	665 637,26 €	107 913,89 €	60 557,99 €	497 165,38 €
100003 - SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE	8 458,24 €	7 458,24 €	1 000,00 €	- €
100004 - ACQUISITION DE CONTAINERS ET DE MATERIEL	147 914,40 €	58 077,28 €	80 635,12 €	5 982,40 €
100005 - POLE ACCUEIL ENTREPRISES & BAT COMMUNAUTAIRE	147 105,30 €	66 112,45 €	77 746,70 €	3 246,65 €
100006 - POLE ACCUEIL ENTREPRISES & BAT COMMUNAUTAIRE	63 200,00 €	5 658,46 €	9 541,54 €	48 000,00 €
100006 - ITINERAIRE CYCLOTOURISTIQUE	240 000,00 €	- €	240 000,00 €	- €
100008 - GYMNASSE LA TOUR D'AIGUES	307 524,68 €	19 092,68 €	2 160,00 €	286 272,00 €
100010 - AMENAGEMENT ETANG DE LA BONDE	1 756 121,65 €	874 796,86 €	99 765,33 €	781 559,46 €
100011 - COMPOSTEURS INDIVIDUELS	16 000,00 €	- €	16 000,00 €	- €
100012 - POLE ENVIRONNEMENT ET VALORISATION INTERCOMMUNAL	7 500,00 €	4 121,37 €	3 378,63 €	- €
100014 - CRECHE LA TOUR D AIGUES	9 408,00 €	1 908,00 €	744,00 €	6 756,00 €
100015 - CRECHE MIRABEAU	8 006,40 €	506,40 €	7 500,00 €	- €
100017 - MICROCRECHE LA BASTIDE DES JOURDANS	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €
100019 - PROJET EQUIPEMENT JEUNES	7 500,00 €	- €	5 000,00 €	2 500,00 €
100020 - MAISON DE LA JEUNESSE	47 500,00 €	1 358,40 €	46 141,60 €	- €
100021 - PLATEAU SPORTIF	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €
100024 - CRECHE VILLELAURE	44 000,00 €	- €	44 000,00 €	- €
100027 - COLONNES ENTERREES	229 267,68 €	101 842,16 €	119 029,56 €	8 395,96 €
100028 - AMENAGEMENT NUMERIQUE	311 765,00 €	- €	- €	311 765,00 €
100029 - SOUTIEN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL	98 600,00 €	3 600,00 €	51 495,00 €	43 505,00 €
100030 - FONDS DE CONCOURS TOURISME	99 468,00 €	32 104,62 €	33 395,38 €	33 968,00 €
100031 - PLANIFICATION ADS	59 600,00 €	46 400,00 €	227,00 €	12 273,00 €
100034 - MOBILITE	30 400,00 €	7 920,00 €	22 480,00 €	- €
100035 - GYMNASSE CADENET	466 512,87 €	25 358,11 €	392,00 €	440 762,76 €
100036 - CRECHE CADENET	85 000,00 €	4 146,92 €	47 409,82 €	33 443,26 €
100038 - CRECHE CUCURON	4 000,00 €	973,14 €	3 026,86 €	- €
100039 - ENVIRONNEMENT	5 171,53 €	- €	- €	5 171,53 €
100044 - GEMAPI	341 500,00 €	- €	341 500,00 €	- €
100045 - FONDS DE CONCOURS 2018	59 084,00 €	54 195,70 €	4 888,30 €	- €
100048 - HALTE FERROVIAIRE MIRABEAU	53 000,00 €	17 844,00 €	4 268,00 €	30 888,00 €
100055 - DURANCE - DIGUE DE VILLELAURE	160 000,00 €	- €	100 000,00 €	60 000,00 €
100057 - MOBILITE - PEM CADENET	88 000,00 €	- €	39 000,00 €	49 000,00 €
100059 - MOBILITE - PEM MIRABEAU	17 000,00 €	- €	- €	17 000,00 €
Total général	7 676 210,17 €	1 459 978,60 €	3 534 658,07 €	2 677 654,40 €

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

2. Autorisation donnée à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



Afin d'assurer une continuité budgétaire sur le début de l'exercice en attendant le vote du budget et de ne pas bloquer les projets de COTELUB pendant cette période, **il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

3. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• **Contexte**

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, établie par les services de l'Etat, en concertation avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

• **Proposition**

Afin d'anticiper sur l'application obligatoire de la M57, il est proposé que COTELUB l'adopte à compter du 1er janvier 2023. Cela permettra un soutien plus important du TP

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

4. **Modification du fonds de concours tourisme**
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• **Contexte**

En 2015, COTELUB a créé un fonds de concours afin de soutenir les opérations de valorisation du patrimoine local.
Date limite pour la réalisation des travaux : 2019 puis repoussée au 31/12/2020
Certains travaux n'ont pas été achevés à cette date.

• **Proposition**

Prolongation du délai de réalisation des travaux éligibles au fonds de concours tourisme jusqu'au 31 décembre 2021.

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Cela ne concerne que la commune de CADENET

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

5. **Groupement de commandes assurances et logiciel marchés publics**
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



COTELUB propose à ses communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché d'assurances ; Le coût de l'AMO étant intégralement à la charge des communes (précédemment prise en charge à 30% par Cotelub)
- Les assurances (tous types de garanties) des communes ;
- Le logiciel de rédaction et gestion des marchés publics.

COTELUB en est le coordonnateur.

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

6. Convention de mutualisation chef de projet Petites Villes de Demain
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• **Contexte**

COTELUB et les communes de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues adhèrent au programme "petites villes de demain" qui prévoit le recrutement d'un chef de projet pour en assurer le pilotage.

• **Proposition**

Mutualisation du chef de projet entre les 4 collectivités.
Recruté par COTELUB puis répartition du reste à charge (après financement (ANCT) des frais salariaux et associés :

- COTELUB 25 %
- Cadenet 25 %
- Mirabeau 25 %
- La Tour d'Aigues 25 %

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

7. Protocole d'accord transactionnel - Gymnase de La Tour d'Aigues
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• **Contexte**

En novembre 2021, le Conseil a approuvé un protocole transactionnel visant à mettre fin à un litige concernant des désordres survenus au gymnase de La Tour d'Aigues et permettant à COTELUB d'obtenir une indemnisation de ces désordres.

• **Proposition**

Modification mineure du protocole. A la demande d'une des parties :

- modification de la répartition de l'indemnisation entre SPIE et son assureur ;
- ajout d'une clause de confidentialité.

Le montant total du à COTELUB est inchangé

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

- **Contexte**

En 2018, COTELUB a signé une convention avec l'EPF PACA, dite «multi-sites».

L'EPF a une mission d'acquisition foncière et de portage des biens.

- **Proposition**

La Commune de La Tour d'Aigues sollicite la mise en œuvre de cette convention

Acquisition d'une remise située Bd de Verdun

Montant de l'acquisition : 60 000 €.

S.Khalizoff : Quel est le projet ?

JF. Lovisolo : La création d'un commerce.

Monsieur le Président : La prochaine fois on le précisera

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

- **Contexte**

M. Michel PARTAGE a fait part par courrier de sa démission de son mandat de délégué titulaire de COTELUB auprès du SMAVD.

- **Proposition**

Procéder au remplacement de M. Michel PARTAGE en tant que délégué syndical titulaire auprès du SMAVD.

www.cotelub.fr

Il est proposé d'élire les suppléants :

- Madame Geneviève JEAN déléguée titulaire au SMAVD en remplacement de Monsieur Michel PARTAGE ;
- Monsieur Alain GOUIRAND délégué suppléant au SMAVD en remplacement de Madame Geneviève JEAN

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

10. Remplacement de deux délégués au SIECEUTOM
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• **Contexte**

M. Michel PARTAGE a fait part par courrier de sa démission de son mandat de délégué de COTELUB auprès du SIEUCETOM.

• **Proposition**

- Procéder au remplacement de M. Michel PARTAGE en tant que délégué syndical titulaire auprès du SIEUCETOM. La candidature de Mme Mouret est proposée
- ✓ Procéder au remplacement de Mme Karine MOURET en tant que déléguée syndicale suppléante auprès du SIEUCETOM.

www.cotelub.fr

Il est proposé d'élire :

- Madame Karine MOURET, déléguée titulaire au SIECEUTOM en remplacement de Monsieur Michel PARTAGE ;
- Monsieur Romain BRETTE, délégué suppléant au SIECEUTOM en remplacement de Madame Karine MOURET ;

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

11. Débat sur la protection sociale complémentaire des agents
Rapporteur : Frédérique Roger



- **Contexte et cadre légal**

Ordo. du 17/02/2021 rend obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de la protection sociale complémentaire des agents publics : protection «santé» en 2026 et protection «prévoyance» en 2025.

Débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

- **Situation actuelle**

En attente des décrets d'application pour connaître avec précision les futures obligations de COTELUB.

COTELUB participe depuis 2013 à hauteur de 25 € sur les contrats "labellisés" de ses agents (coût annuel : 5 725 € en 2021)

www.cotelub.fr

L'objectif est de ne plus avoir d'agent sans mutuelle.

P. Gerbé : C'est pour toutes les fonctions publiques ?

Mme la DGS : A priori oui

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

- **Direction ressources et moyens généraux**

- **Suppression** adjoint administratif territorial (agent d'accueil)

- **Transformation :**

- ✓ Adjoint administratif territorial (Agent collecteur et gestionnaire taxe de séjour) à temps non complet (0,5ETP) en poste à temps complet ;
- ✓ Adjoint administratif territorial (assistante comptable) à temps non complet (0,5ETP) en poste à temps non complet (0,8ETP)

- **Direction planification, urbanisme et foncier**

- **Transformation :**

- ✓ Adjoint administratif territorial (assistante de direction) à temps non complet (0,5ETP) en poste à temps non complet (0,7ETP) ;

12. Modifications du tableau théorique des effectifs
Rapporteur : Frédérique Roger



- **Direction prospective et aménagement**
 - **Suppression** ingénieur territorial (chargé de mission GEMAPI)
 - **Création** ingénieur territorial principal (chargé de mission GEMAPI)
 - **Création** technicien territorial (chargé de mission COT)

www.cotelub.fr

12. Modifications du tableau théorique des effectifs
Rapporteur : Frédérique Roger



- **Direction animation territoriale**
 - **Création** adjoint d'animation territoriale (animateur de développement durable)

www.cotelub.fr

J. Richaud : Demande d'avoir la liste du personnel de COTELUB.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

13. Convention de prestation de service pour la mise en œuvre de la DIG de l'Eze avec la Métropole Aix Marseille
Rapporteur : Jean-Louis Robert



• **Contexte**

Dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin de l'Eze 31/12/2021.

Le SIAE était bénéficiaire d'une DIG jusqu'en 2023 : cette DIG a été transférée à COTELUB. Elle couvre pour partie le territoire de Pertuis (Métropole)

Afin d'assurer une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant, COTELUB et la Métropole se sont mis d'accord pour convenir d'une convention de prestation de service.

• **Proposition**

La convention prévoit que la Métropole confie à COTELUB la mise en œuvre des travaux prévus dans le cadre de cette DIG sur le territoire de Pertuis, située sur le territoire de la Métropole. L'ensemble des travaux détaillés au sein de la convention sont d'intérêt général et sont strictement réalisés en conformité avec la Déclaration d'Intérêt Général sur ledit périmètre.

Ces travaux sont d'un montant de 50 000 € HT, pris en charge par la Métropole.

La convention prendra fin à l'achèvement des travaux, au plus tard le 31 décembre 2023 fin de la DIG.

www.cotelub.fr

JL. Robert explique que la DIG couvre en plus de nos communes, Pertuis. La convention permet à COTELUB de faire les travaux pour le compte de la Métropole. La Métropole prendra en charge les frais estimés à 50 k€.

M. Simos : Façon cavalière de présenter les choses... et si c'est plus de 50 k€ de travaux ?

Monsieur le Président : On reviendra vers vous avec une nouvelle convention. On les autorise juste à faire les travaux prévus et estimés dans le cadre de la DIG sur la commune de Pertuis. A ne pas confondre avec les gros travaux à venir afin de protéger Pertuis.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

- **Contexte**

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée en juillet 2021 avec l'OT.

Les modalités de versement de ces subventions ne sont pas adaptées à la gestion de l'Office du Tourisme.

- **Proposition**

Modifier la convention en précisant les modalités de versement par avenant :

- Une avance de 100 000 € sera versée en début d'année ;
- Le solde sera versé au second semestre, après le vote du budget.

www.cotelub.fr

JM. Brabant : Dès demain, création d'un groupe de travail « subventions aux associations ».

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

4 articles concernés par l'avenant n°1

- **Article 1 : Modification de la prestation**

"le montant annuel estimé à :

- ✓ **304 330 € pour 2020** (au lieu de 397 000 €)
- ✓ **251 114 € pour 2021** (au lieu de 316 000 €)
- ✓ **274 114 € pour 2022 "** (au lieu de 319 000 €)

- **Article 2 : Renouvellement des véhicules**

"la charge d'amortissement des véhicules acquis fin 2019 par la SPL est intégrée dans le calcul de la contrepartie financière de l'article 8.2" remplace l'article 3

- **Article 3 : Laïcité et neutralité du service public**

En application de la loi du 24 août 2021

- **Article 4 : Convention d'occupation du Transfo**

La convention d'occupation du Transfo, annexée au contrat initial est résiliée.
La convention du mois de juillet remplace

JL. Borel : Il y a moins de jeunes en raison du Covid. Est-ce que cela va remonter en 2022/2023 ?

M. Garcin : Si la crise sanitaire s'arrête ça devrait repartir et on ira les chercher.

Monsieur le Président : Si ça ne remonte pas, on arrête tout.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

- **Contexte**

COTELUB a confié la gestion de toutes les crèches dont elle a la compétence à la SPL Durance Pays d'Aigues.

Toutefois, le CEJ prévoit que pour bénéficier du financement de la CAF, COTELUB doit subventionner les associations anciennement gestionnaires des crèches.

- **Proposition**

Attribuer une subvention de 500 € à chacune des associations suivantes :

- 1 2 3 Soleil, précédemment gestionnaire de la crèche de La Tour d'Aigues ;
- Les Minots, précédemment gestionnaire de la crèche de Cucuron ;
- La Ribambelle, précédemment gestionnaire de la crèche de La Bastide des Jourdans.

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

17. Attribution du marché "collecte, transport et tri des emballages ménagers et du verre"

Rapporteur : Karine Mouret



• **Contexte**

Renouvellement des marchés publics de collecte, transport et tri des emballages, papiers graphiques et verre.

2 lots, durée de 5 ans :

- Lot 1 - Collecte et de tri des emballages ménagers et papiers graphiques ;
- Lot 2 - Collecte et transport et transport du verre ménager.

1 offre reçue par lot.

• **Proposition**

Attribuer, selon avis de la CAO :

- Lot 1 à la société ALPES ASSAINISSEMENT pour un montant total estimé*, sur la durée du marché, de 1 496 000 € TTC ;
- Lot 2 à la société ALPES ASSAINISSEMENT pour un montant total estimé*, sur la durée du marché, de 310 000 € TTC.

* le prix est fonction du tonnage collecté

www.cotelub.fr

Les coûts sont identiques au précédent marché.

F. Laroche : On n'a toujours qu'une offre toujours pour les mêmes raisons ?

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

- **Contexte**

COTELUB est obligée de définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Il indique les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre, selon les objectifs fixés par la politique nationale de prévention et de gestion des déchets.

- **Proposition**

Lancer la procédure d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

www.cotelub.fr

S. Khalizoff : Est-ce que la mise en place de ce plan va se faire avec un groupe de travail ?

K. Mouret : Oui bien sûr ; mais plus largement, en associant les acteurs locaux.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

Le PNRL a lancé une procédure de révision de ses statuts prévoyant :

- Une hausse de la représentation de la Région et des Départements au comité syndical et au bureau syndical ;
- Le renouvellement du Président du Parc après chaque élection régionale et départementale en plus de l'échéance municipale actuellement prévue ;
- La désignation du 1^{er} vice-président parmi les conseillers régionaux si le Président ne l'est pas ;
- La possibilité pour chaque délégué de détenir deux pouvoirs au lieu d'un ;
- Le gel de la contribution statutaire de la Région et des Départements à travers la suppression de l'actualisation annuelle
- La création d'un poste de 6^{ème} vice-président.

• **Proposition**

Approuver la modification statutaire

Emettre une réserve à cette approbation et la conditionner au gel des participations des communes et EPCI

www.cotelub.fr

Sur la hausse de la représentation de la Région et des Départements au comité syndical et au bureau syndical du Parc

J. Richaud : Cette sur représentation fait prendre le risque à terme d'un retrait.

P. Aubois : C'est quoi le poids financier de la Région ?

JF. Lovisolo : C'est le plus important financeur, après c'est le Département sur les projets et le reste est financé par les communes.

(6 élus s'abstiennent sur ce point) ;

Sur la désignation du 1^{er} vice-président parmi les conseillers régionaux si le Président ne l'est pas

(2 élus se sont opposés à cette modification) ;

Sur la possibilité pour chaque délégué du PNRL de détenir deux pouvoirs au lieu d'un

(10 élus s'abstiennent sur ce point)

Sur le gel de la contribution statutaire de la Région et des Départements à travers la suppression de l'actualisation annuelle

S. Khalizoff : Mais quel est l'objet poursuivi par la Région en faisant ça ? La disparition du Parc ?

JF. Lovisolo : Ou de faire des économies

(Les élus s'abstiennent à l'unanimité sur ce point)

Création d'un poste de 6^{ème} vice-président fléché sud Luberon

G. Jean : Il faudrait un VP par secteur, même si c'est déjà bien ce 6^{ème} vice-président.

A. Gueydon : Ca veut dire que ce n'est pas assuré que ce soit toujours le sud Luberon qui l'ait ?

Par 30 voix POUR

10 ABSTENTIONS en moyenne

La proposition est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

QUESTIONS DIVERSES

Information des membres sur les décisions du Président prises en vertu de la délégation donnée par le conseil communautaire

Marchés :

Etude de sol - Gymnase de Cadenet - Attribué le 17/12/2021 à ABESOL pour un montant de 3 872 € HT
Accompagnement pilotage de la performance - Attribué le 03/01/2022 à ZOON POLITIKON pour un montant de 20 000 € HT

Arrêtés & Décisions :

Décision du Président n°2022-007 - Cession d'actif – vente de mobilier - en date du 14/01/2022

Monsieur le Président attire l'attention des membres du conseil sur la difficulté à faire passer les informations de COTELUB dans les journaux municipaux → création d'un journal propre à COTELUB

Etang de la Bonde :

J. Richaud souhaite savoir ce qui a été présenté à Madame la Sous-préfète sur le projet ?

G. de Sabran : Il faut avoir une stratégie globale sur l'éventuelle expropriation.

Monsieur le Président : On est à 2 doigts de perdre la plage. Mme la sous-préfète est réservée quant à l'expropriation.

J. Richaud : Pourquoi l'état 1288 M ?

Monsieur le Président : Pour analyser l'attribution de compensation

Composition du groupe de travail : attribution des subventions aux associations

Signature du CRTE le 21 janvier 2022

Cotelub est sur panneau pocket

Le « DD festival » aura lieu à Mirabeau le 14 mai 2022

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 17 mars 2022 à Cucuron.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h30.

Nicolas Salerno
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch
Président

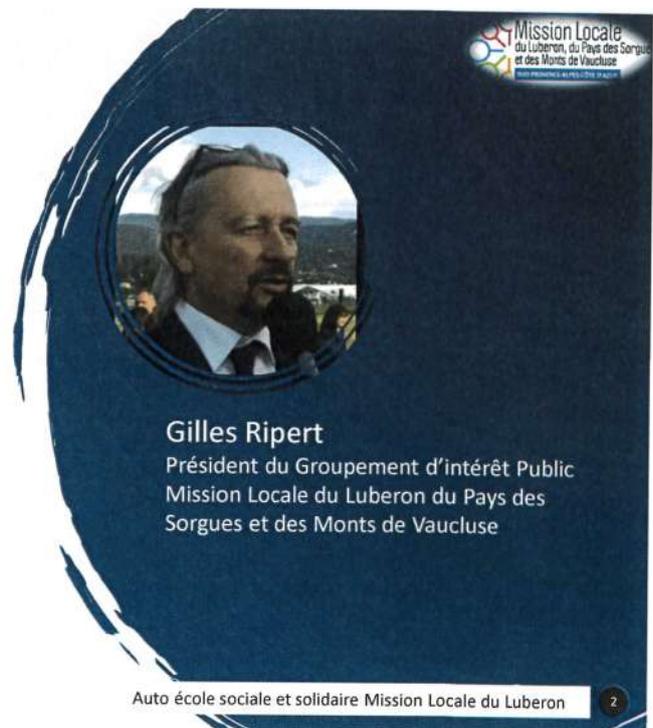
Ce procès-verbal sera porté à l'approbation
des membres du conseil communautaire
lors de la réunion du 17 Mars 2022



Le Mot du Président :

"Conforté par une expérience positive tirée d'une action expérimentale réalisée il y a un an pour favoriser la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi, nous avons décidé en 2021 de financer près de 300 codes de la route au bénéfice de notre jeunesse sur les fonds propres de la mission locale du Luberon.

Dans cette logique permanente et propre à notre mission locale de trouver des solutions concrètes et adaptées aux problèmes rencontrés par les jeunes et dans le droit fil d'autres dispositifs que nous avons mis en place, et qui ont eu un large succès auprès des jeunes sur le thème de la mobilité, nous avons décidé de créer une auto-école sociale et solidaire qui puisse répondre à ce besoin essentiel pour les jeunes de 18 à 25 ans en difficulté d'obtenir le permis de conduire pour rechercher un emploi et s'y maintenir durablement."



Une auto école itinérante

C'est une première en Vaucluse : une auto-école sociale et solidaire, mais aussi itinérante....

Notre diagnostic de territoire nous a amené à constater les contraintes vécues par les publics jeunes, fragilisés par des difficultés de mobilité et éloignés des centres urbains pour suivre efficacement la formation au permis de conduire.

Permettre à ce public d'obtenir le permis de conduire, surtout en milieu rural où les infrastructures de transport en commun sont limitées voire inexistantes, de bénéficier d'une auto-école sociale itinérante est la solution la plus adaptée.

Ce projet correspond à de la mobilité inversée : là où la personne ne peut se rendre à l'auto école, l'auto école vient à elle.

Le véhicule de conduite et le moniteur se rendra dans l'ensemble des communes du territoire du GIP Mission Locale du Luberon pour assurer les cours de conduite sur route.

La finalité de ce projet est d'amener l'outil de formation à la conduite à se déplacer auprès des publics non-mobiles en milieu rural.



Public ciblé

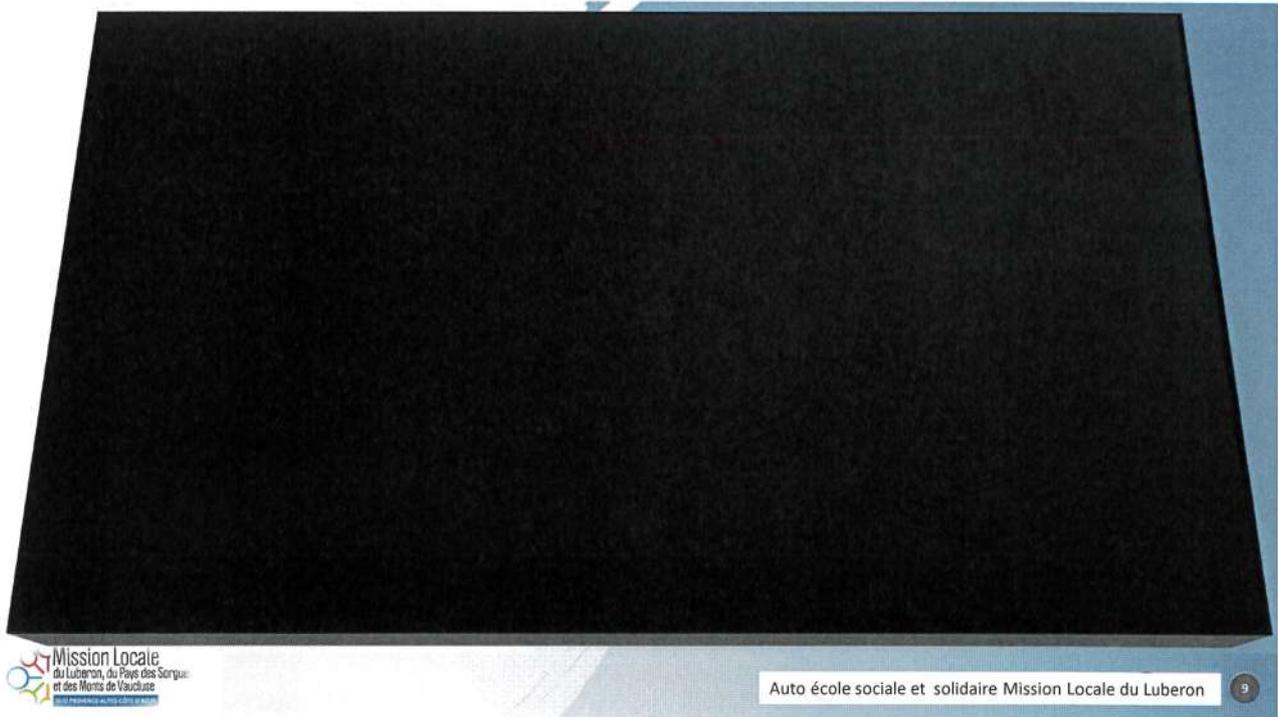
Dans la phase expérimentale, nous allons cibler les Jeunes de 18/25 ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles et/ou financières du territoire du Groupement d'intérêt public MISSION LOCALE DU LUBERON, DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE.



De nombreux jeunes du territoire sud Vaucluse sont en situation d'exclusion par manque de mobilité.

L'accès au permis de conduire est rendu difficile d'une part par son coût élevé et d'autre part par les capacités d'apprentissage qu'il mobilise.

Les objectifs sont de permettre aux personnes en situation d'exclusion d'accéder au permis de conduire par une formation adaptée à leurs besoins. Utiliser cette action comme outil d'insertion socioprofessionnelle et de socialisation avec une démarche importante portant sur les publics ZRR et QPV.



Après obtention du code de la route avec notre partenaire digiSchool, le candidat participera à 1 heure d'évaluation de conduite par l'auto-école sociale et solidaire. Ceci dans le but de pouvoir, au mieux, cerner les besoins de l'apprenti conducteur.

Le candidat bénéficiera de la formation à la conduite dispensé par l'auto-école sociale et solidaire avec autant d'heures que nécessaire et définies lors de l'évaluation.

En cas d'échec à l'examen, le candidat sera de nouveau pris en charge par l'auto-école sociale et solidaire pour l'ensemble des heures de conduites indispensables à sa nouvelle présentation à l'examen.

Si nécessaire, ces modalités se répèteront pour une nouvelle présentation.

La conduite

L' Auto-école Sociale et Solidaire sera itinérante au sein du vaste territoire du GIP Mission Locale du Luberon (SUD VAUCLUSE). Le moniteur auto école se déplacera directement dans la localité du jeune pour dispenser les heures de conduite !

Le moniteur de conduite à le même diplômes que les enseignants des auto-écoles classiques. Mais il devra également être dotés de qualité d'écoute pour accompagner au mieux le public accueilli.

Axe 2 : La mobilité sociale et professionnelle (4 ateliers)

Au travers de ses missions de service public, La Mission Locale du Luberon a su développer une connaissance fine des profils des jeunes et des besoins en recrutement des entreprises propres à chaque bassin d'emploi, permettant d'adapter son action aux spécificités territoriales.

Atelier 1 : quels métiers pour quels bassins économiques?

Atelier 2 : Lever les freins « psychologiques » à la mobilité,

Atelier 3 : Connaissance de l'offre de transport en commun sur son territoire

Atelier 4 : Connaissance des aides à la mobilité (FAJ-FLAJ-Crédit mobilité – etc...) et des aides à la motorisation (permis, équipement...)



Axe 3 : La confiance en soi (1 atelier)

Cette atelier est indispensable pour conforter le public accueilli dans ses potentialités vers la réussite.

Des mises en situation et des exercices pratiques permettent aux stagiaires de définir :

- L'estime de soi et la confiance en soi,
- L'image de soi,
- Faire le point sur soi-même,
- Apprendre à bien se connaître,
- Faire un point sur ses objectifs, ses compétences, ses lacunes, ses valeurs.

Axe 4 : Le Projet collectif (Périodicité à définir)

Création et réalisation d'un projet de groupe afin de renforcer leur confiance en eux, développer leurs savoir-être et facilitant un accès à l'emploi.



Analyse synthétique budgétaire

Public – base 100 jeunes – année de lancement (Seuil d'équilibre budgétaire)
Budget : 165 000 €

Financement :

Autofinancement GIP :	42 500€ soit 425€/jeunes
Conseil départemental (public RSA) :	15 000€ soit 150€/jeunes
Contribution des jeunes :	25 000€ soit 250€/jeunes
Financement ETAT :	60 000€ soit 600€/jeunes
Collectivité territoriale :	22 500 € soit 225€/jeunes
	<hr/>
	165 000€ soit 1 650€/jeune

**Financement COTELUB
200 € / Jeunes**

- EPCI Cotelub = 25 jeunes
- COMMUNE de Pertuis = 10 jeunes
- EPCI Luberon Monts de Vaucluse = 25 jeunes
- EPCI Pays des Sorgues Monts de Vaucluse = 25 jeunes
- EPCI Pays d'Apt Luberon = 25 jeunes

Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon 17

Chronologie

Notre grands axes de notre plan d'action biennal

